



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par : Nathalie Potel

xx

Tél : 04 75.66.93.18

Mél : ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr

18 place André Malraux
CS 10627
07006 PRIVAS Cedex

Privas, le 17 juin 2024

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

Messieurs les Co-secrétaires départementaux

SNUipp-FSU de l'Ardèche

Ouverture au public :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h

Objet : décharge de direction des écoles 1 à 3 classes

Vos références : PMIA24011

Messieurs les co-secrétaires,

Dans votre courrier, cité en référence, vous avez appelé mon attention sur les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes.

Sur ce point, je peux vous donner les éléments d'information suivants :

Au regard du nombre de classes non remplacées dans le département, j'ai demandé à mes services d'optimiser la gestion des affectations des titulaires remplaçants devant les classes afin d'assurer au mieux la continuité du service public et éviter l'interruption de remplacement.

Depuis plusieurs semaines, la zone en forte tension est celle de la circonscription de Guilhaud Granges. Le message que vous évoquez dans votre courrier est une instruction de gestion interne qui n'avait pas vocation à être diffusée.

Il ne s'agit pas d'une recommandation générale et absolue sur l'ensemble du territoire mais d'un report de certaines décharges de service de quelques chargés d'école et de quelques directeurs d'école de 2 ou 3 classes en certains points du territoire et à un instant donné pour permettre la prise en charge des élèves en classe. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en question le principe réglementaire des décharges de direction.

Messieurs les Co-secrétaires départementaux
SNUipp-FSU de l'Ardèche


Thierry AUMAGE